



Lettre ouverte à Déborah Pawlik, candidate à la mairie du 10^{ème} arrondissement de Paris

Madame la candidate,

Paris, le 9 Mars 2014

Vous avez publié cette semaine une lettre ouverte à Rémi Féraud à propos du projet de salle de consommation de drogues à moindres risques (SCMR) au 39, boulevard de La Chapelle. Bien que nous n'en soyons pas le destinataire direct mais s'agissant d'une lettre ouverte, nous souhaitons apporter à vos déclarations des correctifs et des précisions sans préjuger d'une éventuelle réponse de Rémi Féraud lui-même.

Il convient d'abord de vous signaler que, d'une manière générale, vous faites une erreur en considérant ce projet de structure comme un outil de lutte contre la toxicomanie. Il semble nécessaire de vous rappeler que l'objectif de cette salle est la prévention des risques liés à la consommation de drogues. Si on voulait faire une analogie avec l'alcool, lutter contre les accidents de voitures liés à la conduite en état d'ivresse n'est pas lutter contre l'alcoolisme proprement dit. Cette erreur de départ sur l'objectif même de la SCMR vous amène à faire des erreurs dans votre argumentation et vos propositions tout en vous appuyant sur une interprétation spécieuse des faits. Permettez nous d'en énumérer quelques uns.

Il est d'abord tout à fait faux de dire que le Conseil d'Etat a rejeté un tel projet en octobre dernier et vous le savez très bien. Le Conseil n'a émis qu'un avis défavorable au projet de Décret prévu par le gouvernement pour mettre en place un cadre juridique approprié, et encore cet avis n'était-il que consultatif, pas contraignant. Rien d'autre.

Si l'Académie de Médecine est réticente à un tel projet, il est néanmoins nécessaire de dire que la communauté des médecins est plus que partagée sur le sujet et que l'avis de l'Académie ne vaut pas unanimité du corps médical, loin s'en faut. Est-il nécessaire de vous rappeler que la Fédération Addiction et la Fédération Française d'Addictologie qui représentent à elles seules presque la totalité des professionnels de l'addictologie médico-psycho sociale (prévention, réduction des risques, soins, etc. ...) ont pris position en faveur des SCMR ?

L'avis de l'Académie de Pharmacie est un concentré de mauvaise foi et d'erreurs assez grossières qui décrédibilisent cette prise de position pour un lecteur attentif à ses attendus. A croire que les membres de cette « prestigieuse » académie comme vous la qualifiez ne savent pas lire, ce que nous ne pouvons pas croire. S'appuyer sur le seul exemple suédois pour affirmer que ce projet n'est pas souhaitable est quand même un peu court alors que des pays comme l'Allemagne, l'Espagne, le Luxembourg, la Norvège, la Suisse, la Grèce très récemment et la Belgique dans un futur très proche pour ne citer que des pays européens se sont dotés ou vont se doter de telles structures. Est-il une fois encore nécessaire de vous rappeler que la Suède n'a jamais développé de projet de SCMR ? L'argument de l'Académie de Pharmacie relève donc d'une pure malhonnêteté intellectuelle. Il faut aussi regretter que l'Académie de Pharmacie ait traité avec légèreté le travail déjà effectué par les associations gérant ce type d'établissement et qui ont acquis un vrai savoir faire en la matière. Enfin, il est extrêmement choquant que cette même académie

puisse affirmer que cette structure ne garantirait pas la non contamination par le VIH ou le VHC, affirmant en outre que « *la majorité des patients étant le plus souvent déjà contaminés* », ce qui signifie en clair que les toxicomanes non contaminés par l'un des deux virus voire les deux ne doivent faire l'objet d'une attention et sont laissés pour compte.

C'est sur ce type d'arguments que vous vous appuyez et pour être franc, cela est bien regrettable.

Vous vous appuyez ensuite sur l'avis de certains riverains. Loin de nous de négliger les conditions dans lesquelles un tel établissement pourrait ouvrir ses portes, mais n'est-il pas dans la logique d'un homme ou d'une femme politique de faire passer l'intérêt général avant les intérêts particuliers ? Il convient d'ailleurs aussi de noter que l'avis de l'Académie de Pharmacie ignore absolument les avantages qu'une SCMR peut apporter aux alentours pour les riverains.

Pour terminer, force est de constater que toutes les politiques répressives menées ces dernières 40 années contre les drogues et leurs trafics ont échoué. Toujours plus de consommation, toujours plus de trafics. N'est-il pas temps de réfléchir à autre chose ?

Comme nous vous l'avons déjà déclaré, nous sommes prêts à participer à un débat réellement contradictoire à condition de parité entre les partisans et les opposants au projet, qu'ils soient médecins, psychologues, associatifs spécialisés ou riverains, etc. ...

Nous vous prions d'agréer, Madame la candidate, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Bureau de l'association Action Barbès

Copie à Rémi Féraud, candidat à la mairie du 10^{ème} arrondissement de Paris

Action Barbès créée en août 2001 dans les 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements s'est très rapidement étendue au 18^{ème}. Avec l'objectif ambitieux d'améliorer le cadre de vie des habitants d'un quartier situé aux confins des 3 arrondissements précités, l'association s'est investie tout d'abord dans le suivi de la rénovation de la station de métro Barbès Rochechouart, dont les travaux duraient au-delà du supportable pour les usagers et les riverains. Son action s'est concentrée ensuite dans le sauvetage de l'ancien cinéma *Le Louxor*, édifié en 1921 à l'angle des boulevards de la Chapelle et de Magenta, qui, grâce à la mobilisation de tous, fut bientôt racheté par la ville de Paris, en 2003. Des projets d'axes dits civilisés des boulevards de Rochechouart, de Magenta et Barbès aux projets plus modestes d'aménagements de voirie du quartier, elle a été de toutes les réunions, apportant chaque fois les propositions de ses adhérents.

Elle a aussi participé au suivi des contrats locaux de propreté et de sécurité dans les 3 arrondissements, à la réflexion sur le Plan Local d'Urbanisme et sur le Plan de déplacements de Paris.

Action Barbès est régulièrement présente et active dans les conseils de quartier (Trudaine-Rochechouart dans le 9^{ème}, Lariboisière/St Vincent de Paul dans le 10^{ème}, Goutte d'or dans le 18^{ème}). Dans tous les domaines qui constituent la vie d'un quartier dans la ville (propreté, transports, voirie, circulation, précarité, santé, culture,...), elle est en contact avec les élus, les responsables des différents services de la Ville et les institutionnels pour faire avancer, améliorer, suivre les projets en cours, exerçant ainsi une vigilance citoyenne.
